



COMMISSION SPORTIVE ET REGLEMENTS

PV N°19 du 18 février 2026

Présents en distanciel : M. MARTIN, G.FOURY, F.FOURNAT.

Déclaration de forfait:

Journée du 14/02/2026:

U18 Groupe D: FC ST DIDIER / USSL 22 - forfait de USSL 22 ; 2ème forfait= amende **55 €**

BRIOUDE 2 / USSL 2: D1 du 15/02/2026

Refus de BRIOUDE d'inverser la rencontre après le dépôt d'un arrêté municipal interdisant l'accès aux terrains de BRIOUDE.

Suite aux explications des 2 clubs par mail du 15/02/2026, la Commission Sportive et Règlements constate que le club de BRIOUDE n'a pas respecté le règlement et décide de déclarer ce club forfait pour cette rencontre ainsi que l'amende correspondante de **55 €** (1er forfait).

BRIOUDE 2: -1 point, 0 but

USSL 2: 3 points, 3 buts.

Feuille de match manquante:

Gpt HPV / LANGOGNE: U15 D1 du 01/02/2026

Amende de 50€ pour le club de HPV

MODALITES DE RECOURS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel selon les dispositions de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président: Michel. MARTIN.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9 place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 0471059882 – direction@haute-loire.fff.fr –

<http://haute-loire.fff.fr> Association régie par la loi du 1er /
juillet 1901-